

# Avant de choisir l'élu

Publié le 7 juillet 2022  
Abbé Michel Poinsinet de Sivry  
11 minutes

*Il y a des questions très concrètes à se poser avant le mariage quant au choix de son conjoint.*

Le mariage est un contrat. Ce contrat définit les clauses qui unissent les époux dans le but de fonder une famille. L'origine du mariage remonte à la Genèse. Dieu crée Adam mais, dit-il, « il n'est pas bon que l'homme soit seul ». Alors, il prit une côte d'Adam avec laquelle il forma le corps d'Eve. En contemplant la première femme, Adam s'écrivit : « Voici l'os de mes os et la chair de ma chair (...). C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils seront une seule chair. » Ainsi fut institué le mariage. Dans le Nouveau Testament, Notre-Seigneur Jésus-Christ l'élève au rang de sacrement. Désormais, les époux trouvent dans cette institution les moyens suffisants de sainteté. Par la grâce sacramentelle, ils ont en effet toutes les grâces pour accomplir saintement les devoirs du contrat matrimonial : procréation, éducation et soutien mutuel. C'est dans cette grâce sacramentelle qu'ils puisent leur force, leur espérance et leur fidélité. Le mariage n'est pas une institution comme une autre. En effet, celle-ci est ordonnée au bien commun de la société civile et ecclésiastique de telle sorte que la stabilité et la paix de ces sociétés dépendent en grande partie de celles du mariage. C'est dire combien est important le fait de contracter un bon mariage et par conséquent de choisir le bon conjoint.

## Avant de choisir...

Il convient au plus haut point de considérer la sainteté du mariage et de demander les lumières au Saint-Esprit pour le choix important qui se présente à nous. Il convient ensuite de considérer le jugement de nos parents qui nous connaissent et veulent notre bien. De même que celui de nos frères et de nos sœurs ou encore de celui de nos amis. En général, ces personnes sont plutôt très spontanées et simples dans leur avis. Enfin, notre directeur spirituel a également un jugement éclairé puisqu'il s'appuie sur l'expérience de l'Eglise et du confessionnal. Envisageons les questions concrètes à se poser en cette matière à la fois si importante et si délicate.



# Les questions essentielles

Commençons par le début. Il faut se demander s'il paraît raisonnable de considérer, dans la personne fréquentée, le futur père ou la future mère de mes enfants. Cette perspective aide à mûrir notre jugement et soutient la vertu de prudence qui est un juste milieu entre la précipitation et l'indécision.

Ensuite, il faut se dire que le foyer sera d'autant plus saint qu'il sera stable et ordonné. Cette stabilité est principe de paix parce qu'il est le résultat de l'exercice habituel de la charité. C'est le secret de la sainteté conjugale. Pour atteindre cette stabilité, il faut donc une unité profonde entre les conjoints. Comment savoir si nous parviendrons à la construire ensemble ?

## La vie spirituelle et sacramentelle

Il s'agit tout d'abord de s'entretenir sur la vie spirituelle et sacramentelle. Où mon conjoint souhaite-t-il aller à la messe le dimanche ? Quelle communauté veut-il fréquenter de manière habituelle ? Il est en effet évident que cette question a une incidence sur la prédication et le catéchisme que recevront les enfants. Il est impératif que ce sujet soit réglé (au moins pour éviter les disputes hebdomadaires !). Dans le contexte de la crise de l'Eglise, il arrive que cette discussion si sensible soit assez animée à cause d'un désaccord. Il faut alors au futur conjoint beaucoup de patience, de délicatesse et de clarté pour réussir à éclairer l'autre sur sa position. La vérité se transmet en effet avec douceur, humilité et persévérance. Si ce point-là n'est pas réglé avant le mariage, il ne le sera pas après. C'est une illusion de penser le contraire. Et nombreux sont ceux ou celles qui y tombent... et qui regrettent par la suite ! On imagine que le futur conjoint changera forcément, alors qu'en réalité il ne le fera pas, ou rarement. On remarque parfois que cette illusion est entretenue volontairement pour éviter d'affronter le problème. Attention, il ne faut pas oublier que le mariage étant un sacrement ordonné au bien commun, une erreur volontaire aura un impact sur la société et, plus spécialement, sur les enfants ! Il faut donc toujours penser aux conséquences des choix posés.

Dans le domaine de la vie spirituelle, sans se transformer en confesseur, il faut observer la vie religieuse de la personne fréquentée : est-elle fidèle à sa prière quotidienne, au chapelet, à la communion et à la confession fréquente ? A-t-elle déjà effectué une retraite (en faire une avant le mariage !) ? Connaît-elle les principales notions de la doctrine catholique ? N'oublions pas que nous serons demain des éducateurs et qu'il faudra transmettre à notre tour. Nous connaissons cet adage : on ne donne que ce que l'on possède. Il peut arriver que le conjoint soit en voie de conversion : il faut rester très prudent car c'est un chemin souvent long et laborieux tant cela demande un changement total de vie conforme à l'évangile. Pour savoir si le futur conjoint ne feint pas la conversion, observons s'il se rend à la messe le dimanche de lui-même, s'il continue à étudier le catéchisme, s'il pose des questions sur la foi et la morale, s'il a même des objections, signes de réflexion sur le sujet.

## La personnalité du futur conjoint

Penchons-nous maintenant sur la personnalité de notre futur conjoint. Il est difficile de ne vivre que sur des apparences. Chasser le naturel et il revient au galop. Pour observer le futur conjoint dans la réalité de ce qu'il est, il convient de se rendre plusieurs fois chez la future belle-famille. Nous entrevoyons alors le futur conjoint dans son élément naturel dans lequel, forcément, il sera vrai. Il est alors plus facile de répondre à ces questions qui donnent un éclairage supplémentaire sur sa personnalité : est-ce que je le connais bien ? Depuis quand ? Quelles sont ses qualités ? Ses défauts ? Quelles sont mes qualités ? Mes défauts ? Quelles sont les différences de caractère entre lui et moi ? Ces différences me font-elles peur ? Sont-elles importantes ? Est-ce que je pense pouvoir les supporter et surtout aider mon conjoint à les surmonter ? Est-ce que j'ai réfléchi aux bons moyens qui me permettront de l'aider dans ce sens ? Car c'est cela l'amour conjugal : vouloir le bien de l'autre. « J'exhorte surtout les mariés à l'amour mutuel que le Saint-Esprit leur recommande tant en

l'Écriture », dit Pie XII dans un discours aux jeunes mariés. Mais quel est cet amour que vous inculque le pieux maître de la vie chrétienne ? Est-ce peut-être le simple amour naturel et instinctif, comme celui d'une paire de tourterelles, écrit saint François de Sales, ou l'amour purement humain connu et pratiqué des païens ? Non, tel n'est point l'amour que le Saint-Esprit recommande aux époux. Il leur recommande plus que cela : un amour qui, sans renier les saintes affections humaines, monte plus haut, pour être dans son origine, dans ses avantages, dans sa forme et dans sa manière « tout saint, tout sacré, tout divin », semblable à l'amour qui unit le Christ et son Eglise ».

Toutes les questions doivent être posées : quelle éducation a-t-il reçue ? Où a-t-il suivi sa scolarité ? Est-ce que les sujets de conversations seront globalement intéressants ? Ses manières de vivre me conviennent-elles ? Mon futur conjoint est-il poli ? Sait-il se tenir en société ? N'oublions pas, nous vivrons toujours avec lui. La différence dans l'éducation reçue peut être un obstacle à la stabilité conjugale. Aussi, il faut bien vérifier si ma famille et celle de mon futur conjoint ont à peu près le même rang social et la même manière d'éduquer.

Connaître la future belle famille est nécessaire car non seulement elle est un indice supplémentaire sur la personnalité du futur conjoint mais, en plus, elle sera la deuxième famille que je fréquenterai régulièrement. Ainsi donc : avez-vous passé quelques jours dans votre future belle-famille ? Les séjours se sont-ils bien passés ? Que pensez-vous de vos futurs beaux-parents ? Les appréciez-vous ? Pourquoi ? Vos futurs beaux-parents sont-ils heureux du mariage ? Si la réponse est négative, - pourquoi ? Il ne faut jamais négliger l'avis des beaux-parents qui connaissent votre conjoint plus que vous-même. Connaissez-vous ses frères et sœurs ? Les appréciez-vous ? Avez-vous de bonnes relations avec eux ? Que vous ont-ils dit de votre futur ? Etes-vous prêt à passer des vacances avec eux ?



N'oubliez pas que vous allez forcément confier vos enfants à votre belle-famille. Etes-vous prêt à le faire ? Si non, pourquoi ? Les beaux-parents, les beaux-frères, les belles-sœurs ainsi que les futurs cousins auront une influence sur vos enfants. Partagez-vous donc les mêmes convictions dans les domaines essentiels : religion, éducation, culture, politique ?

## L'unité dans les convictions

La stabilité conjugale se fonde également sur l'unité dans les convictions qui touchent des domaines importants. Tout d'abord la manière d'appréhender la vie conjugale : où voulez-vous habiter ? Avez-vous parlé sérieusement du problème du travail de l'épouse et de sa présence au foyer ? Votre conjoint sera-t-il souvent absent ? A cause de son travail ou de ses occupations associatives ? Autre ? Il faut faire attention aux mouvements associatifs qui empiètent sur la vie de famille. L'engagement n'est louable que dans la mesure où il ne m'empêche pas d'accomplir les devoirs conjugaux. La vie maritale contraint parfois d'arrêter certaines activités.

Tout sujet doit être abordé, y compris certain sujet délicat comme la moralité qui entoure les relations conjugales : avec générosité, suis-je prêt à accueillir tous les enfants que Dieu nous donnera ? Votre futur est-il dans les mêmes dispositions ? Avez-vous une certaine appréhension ? Pensez-vous

que la chasteté conjugale sera difficile à tenir ? Le mariage est certes un remède à la concupiscence néanmoins il n'éteint pas toutes les tentations contre la chair. C'est pourquoi, il convient que la vertu de pureté se perfectionne avant comme pendant le mariage. S'il y a des questions sur un point qui entoure la moralité de ce sacrement, il faut absolument trouver les réponses auprès du prêtre qui vous prépare. On ne reste jamais sur un doute, surtout dans un tel domaine tant pour enlever les scrupules que pour éviter un laxisme qui ferait sombrer les époux dans le péché.

## L'éducation des enfants

Dans le domaine éducatif, êtes-vous en accord sur la manière de concevoir l'éducation ? Avez-vous suffisamment de connaissances personnelles pour transmettre la culture ? Pour éclairer le jugement de votre enfant dans le domaine religieux, politique et social ? Dans quelle école comptez-vous inscrire vos enfants ? Quel catéchisme voulez-vous pour eux ? Quelle est la manière idéale selon vous d'encourager la vertu chez l'enfant ? Chez l'adolescent ? Comment entrevoyez-vous la manière de corriger l'enfant ? L'adolescent ? Parlez de ces sujets est toujours très éclairant car il permet de comprendre l'éducation reçue par le futur conjoint. En général, nous avons tendance à reproduire ce que nous avons vécu.

Les questions proposées ne sont évidemment pas exhaustives. Il y en a d'autres qui se poseront naturellement au fur et à mesure de la préparation au mariage.

Qu'en ce domaine, les fiancés soient toujours d'une grande simplicité et d'une grande prudence. D'une grande simplicité car il n'y a pas de conjoint idéal. Il y aura forcément des imperfections chez l'autre. Mais dans la mesure où celles-ci ne sont pas un obstacle majeur à la sainteté conjugale, elles seront principe de vertus. De prudence car la fin du sacrement est grande.

Que les fiancés se confient avec confiance à la Sainte Famille. Qu'ils sachent que leur mariage vaudra ce qu'auront valu leurs fiançailles.

Source : [Foyers Ardents n° 34](#)

### Notes de bas de page

1. Cf. Foyers Ardents n° 15, 24 et 30[↔]